

Commune de Montmurat

Compte rendu du Conseil Municipal

Date : 30 juillet 2015

Le conseil municipal s'est réuni le 30 juillet 2015 à dix neuf heures quarante cinq à la salle de réunion sur la convocation de Monsieur Patrick LE RAY, maire de Montmurat.

Etaient présents : Mr LE RAY, Mme LATAPIE, Mr LATREMOLIERE, Mr BOSC, Mr BOUTARIC, Mme CERLES, Mme RATTIER, Mme NOEL, Mme CARRIE ;

Etait absent : Mr LATAPIE .

Secrétaire de séance : Mme LATAPIE.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 25 juin 2015 .

Après lecture, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Hameau de rozier.

Au regard de la Loi Montagne et du principe de discontinuité, le projet de hameau de Rozier n'est pas réalisable. Afin de rendre ce projet réalisable, une dérogation peut être demandée au titre de l'article L 145-3 II c du code de l'urbanisme. Le conseil a délibéré en ce sens en insistant sur l'intérêt de la commune, en particulier pour éviter une diminution de la population tout en préservant la sauvegarde des espaces naturels, la salubrité et la sécurité publique et en limitant les dépenses publiques.

3. Logement.

Le logement de l'ancienne école sera libéré au 31 juillet. L'état des lieux a été effectué et n'a donné lieu à aucune remarque particulière. La caution peut être restituée. Le logement est remis à la location au même tarif soit 350 €.

4. Diagnostic accessibilité mise aux normes.

Suite au diagnostic en février 2015, des travaux d'électricité sont à réaliser. Un devis de 690 € TTC a été accepté. Le devis maçonnerie est aussi accepté pour 1752 € TTC.

5 Panneaux

L'aspect graphique des panneaux peut être réalisé pour 100 € par panneau. Pour la fabrication des supports, il est possible de se rapprocher de l'atelier d'insertion « Mosaïque » ou de les réaliser par nous-mêmes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance.